

Département
Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice 15
Présents 13
Votants 14

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Délibération N° 242

**Approbation du
Budget Primitif 2023
Du budget
« Eau et
Assainissement
de Lucéram »**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M Jean-Louis Dalloni

Absent : M. Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle qu'il convient de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, conformément aux articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette année, les Communes ont jusqu'au 15 Avril 2023 pour accomplir cette formalité.

Il rappelle que le budget « eau de PEIRA-CAVA a été transféré en 2023 sur le budget « eau et assainissement de Lucéram » et il précise que le budget primitif « Eau et Assainissement de Lucéram », pour l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Il présente ensuite à l'assemblée le contenu du Budget en résumant ses orientations générales, et invite le Conseil Municipal à procéder au vote, sur la base des chiffres suivants :

Dépenses et recettes d'exploitation	322 405.50 €
Dépenses et recettes d'investissement	433 252.09 €

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « Eau et Assainissement de Lucéram » établi pour l'année 2023.

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Président de séance

Michel Calmet



La secrétaire de séance

Christiane Ricort

